Les ANQUETIN de Dieppe, premiers colons de la Guadeloupe, et les demoiselles LUCE et PETIT de CLINCHANT de Marie-Galante

Bernadette et Philippe Rossignol

Les registres anciens de Marie Galante ont disparu. Le plus anciennement conservé est celui de Capesterre, à partir de 1703, et cela grâce à un curé qui, ayant constaté le mauvais état des registres anciens, a recopié ce qui en subsistait. Celui de Grand-Bourg (à la Basse Terre de Marie Galante) date en revanche de la création de la paroisse en 1723. Enfin Vieux Fort Saint Louis, la plus ancienne implantation, ne conserve ses registres que depuis 1742. Il y a donc près d'un siècle, soit trois générations, entre les premiers arrivés recensés en 1665 et les premiers actes paroissiaux.

Rappelons en outre que les registres paroissiaux antérieurs à 1777 sont des copies collationnées des registres anciens des Antilles, perdus.

Mais Marie Galante présente la particularité d'avoir des recensements nominatifs en 1665, 1680 et 1734 (G/1/498).

Le recensement de 1665 est exceptionnel car on y trouve, pour chaque « case » (maison et terres d'une famille), les noms, prénoms, âges de chaque personne, maîtres, engagés blancs, esclaves et, pour les Blancs, leur origine géographique et l'année de leur arrivée à Marie-Galante.

Voici la famille LUCE 1:

1665, Quartier du Fort:

Anthoine LUCE, o Reims en Champagne, 30 ans, notaire, arrivé en 1657 5 armes à feu

Martin PLAU, commandeur, o Le Plessis en Bretagne, 30 ans, arrivé en 1660 Pierre THIBAUT, sucrier, o Meunière archevêché de Rouen, 36 ans, arrivé en 1663

Roc PETIT, o Meaux en Brie, 13 ans, arrivé en 1664

François GREULLET, o Guadeloupe, 13 ans, arrivé en 1660

Boussia, nègre, 35 ans et Finette, négresse, sa femme, 30 ans

Michel, nègre, 30 ans, et Marie, négresse, sa femme, 30 ans

Pierre, nègre, 40 ans, et Marie, sa femme, 36 ans

Pierre, nègre, 18 ans, et Catherine, négresse, sa femme, 18 ans

Joseph, nègre, 20 ans, et Isabelle, négresse, sa femme, 20 ans

Jacob, petit nègre, 9 ans

¹ Voir aussi sur cette famille dans les bulletins de GHC la question et les réponses 03-69.

Nicolas LUCE, o Reims en Champagne, 40 ans, arrivé en 1664 6 armes à feu Marie GUILLEBERT, o Dieppe, 22 ans Nicolas LUCE, o Guadeloupe, 4 ans Marie LUCE, o Guadeloupe, 10 ans Marie Anne LUCE, o Marie-Galante, 1 mois Pierre HACBECQ, o Saint Pierre des Vieux près Paris, 46 ans, arrivé en 1658 Françoise, 12 ans, et Léonnor, 10 ans, négresses

1665, Quartier de la Savane

Daniel LIESSE, o Rouen, 44 ans arrivé en 1659
4 armes à feu
Marie ANQUETIN, sa femme, o Dieppe, 32 ans
Pierre HUE, o Rouen, 29 ans, arrivé en 1663 ²
Antoine ANQUETIN, o Guadeloupe, 18 ans
Jeanne ANQUETIN sa sœur, o Guadeloupe, 16 ans
Marie CHEUTAIS, o Guadeloupe, 4 ans ³
Angélique, négresse, 30 ans
Christine, négresse, 9 ans
Marguerite, 25 ans
Madeleine, négresse, 20 ans

1669 Liste des sucriers de Guadeloupe (C/7a1) :

M. LUCE le jeune peut faire 75 000 livres de sucre par an M. LUCE l'aisné peut faire 60 000 livres de sucre par an

1680 Recensement de Marie Galante (seuls sont nommés les maîtres de case)

Antoine LUCE et Marie ANQUETIN son épouse

2 garcons et 4 filles 4

4 serviteurs blancs, 28 nègres, négresses et négrillons, 5 mulâtres et mulâtresses

Marie LUCE et son mari sieur HAUTERIVE 2 fils, 1 fille 3 serviteurs blancs, 12 nègres, négresses et négrillons

Antoine et Nicolas LUCE, sans doute frères, sont arrivés d'abord en Guadeloupe puis le cadet, une fois établi riche habitant et notaire à Marie Galante, y a fait venir son aîné avec sa femme et deux enfants, probablement nés de deux unions successives

² Voir plus loin en note l'identification de ce Pierre Hue, beau-frère de Marie Anquetin.

³ Le premier mari de Marie Anquetin se nommait peut-être Cheutais, d'où cette Marie, née en Guadeloupe vers 1661 ? Mais un Paul Cheutais, chirurgien natif de Rennes, 30 ans, arrivé en 1654, est aussi recensé en 1665, dans les magasins de la Compagnie : est-ce un beau-frère de Marie Anquetin ? Pure supposition...

⁴ Les trois recensés en 1665 et trois autres, des deuxième et troisième mariages de Marie Anquetin, mais morts par la suite enfants ?

d'après les âges indiqués. Marie, née vers 1655 en Guadeloupe, doit être d'un premier mariage puis Nicolas s'est remarié, toujours en Guadeloupe, avec Marie Guillebert, venue de Dieppe, mère de Nicolas et Marie Anne, cette dernière née à Marie Galante. Il y eut sûrement d'autres enfants par la suite.

Il y a à la Martinique une famille LUCE de LA PAIRE (ou de LA PAYRE) issue de Gérard Louis Pierre, né à Reims vers 1629, capitaine de milice, décédé le 04/11/1682 au Fort Royal, à 53 ans. Il est donc contemporain des deux frères, Nicolas et Antoine LUCE, nés eux aussi à Reims, mais, apparemment, il ne leur est pas directement apparenté.

Grâce aux dépouillements de *Jean Marie Loré* dans le notariat nantais, nous retrouvons à Nantes le notaire Antoine LUCE et sa femme Marie ANQUETIN, « veuve en secondes noces de Daniel LIESSE » ⁵ et née vers 1634 à Dieppe (paroisse Saint Jacques), comme sa belle-sœur femme de Nicolas LUCE. Antoine Luce, « oncle par alliance » est témoin au mariage, le 9 novembre 1682 paroisse Saint Nicolas à la Fosse de Nantes, de Marie HUE, fille de + noble personne Pierre « Heüe », marchand, et Jeanne « Anctin » ⁶ avec noble homme Pierre CHANTREAU, marchand, fils de noble personne Guillaume Chantreau et Marie Nidelet (Cm chez Me Verger l'avant-veille 7 novembre ⁷).

Les parents de la mariée sont ceux recensés en 1665 chez les époux Daniel Liesse (né à Rouen, 44 ans) et Marie Anquetin (née à Dieppe, 32 ans) : Pierre Hue, natif de Rouen, avait alors 29 ans et Jeanne Anquetin, native de Guadeloupe, en avait 16. On découvre par ce mariage à Nantes qu'Antoine et Jeanne Anquetin étaient les jeunes frère et sœur de Marie et non des neveux. Les parents ANQUETIN sont donc arrivés de Dieppe à la Guadeloupe, mariés, avec leur fille aînée Marie, née vers 1633/34 8 et ils ont eu par la suite Antoine, né vers 1647/48 puis Jeanne, née vers 1649/50. On peut ainsi en déduire qu'ils faisaient partie des premiers colons de la Guadeloupe, lesquels en effet venaient de Dieppe 9 !! Le père est peut-être parti le premier puis il a fait venir de Dieppe sa femme et sa fille aînée (ou bien il s'est remarié en Guadeloupe?). Voilà un exemple parmi d'autres, très tôt, d'un homme qui, une fois établi, fait venir sa femme de France ; d'autres repartaient pour France y chercher une épouse.

⁶ Sic. Les registres de Saint Nicolas sont des copies collationnées. Le père de la mariée est très probablement Pierre HUE recensé en 1665 dans la case de Daniel LIESSE et Marie ANQUETIN, dit né à Rouen, 29 ans, arrivé en 1663. Il a donc épousé Jeanne Anquetin, recensée dans la même case, après 1665 et leur fille Marie ne devait avoir qu'une quinzaine d'années à son mariage.

⁷ Le contrat de mariage est en annexe. Pierre Chantreau, marchand, fils de Guillaume et Marie Nidelet, se remariera le 30/01/1691 paroisse Saint Saturnin avec Jeanne Charon; il est dit veuf de Jeanne Sauzé: c'est donc un 3^{ème} mariage, en peu de temps! Guillaume Chantreau, le père, meurt à 80 ans et il est inhumé le 22/08/1699 église Saint Saturnin.

⁸ Dans son testament elle se dit native de la paroisse Saint Jacques de Dieppe. Il y a bien dans les tables alphabétiques de cette paroisse le baptême d'une Marie Anquetin le 21 octobre 1634 mais nous ne le retrouvons pas dans le registre, lacunaire, en partie effacé et pénible à déchiffrer. Il y a le baptême d'une Marie à cette date mais le père ne se nomme pas Anquetin. Une autre Marie Anquetin serait baptisée le 21/05/1635 mais la page est illisible car effacée.

⁵ Le premier mari de Marie Anquetin se nommait peut-être Cheutais (voir plus haut).

⁹ Rappel : début de la colonisation de la Guadeloupe, 1635.

C'est peut-être pour le mariage de 1682 à Nantes que le couple LUCE est venu de Marie-Galante. Malade, Marie ANQUETIN fait son testament quelques mois après le mariage, le 31 juillet 1683 (Me Verger) et ses legs sont pour les Religieux carmes de la Basse-Terre de Marie-Galante (Grand Bourg), pour Pierre Chantreau, mari de Marie Hue sa nièce, pour le neveu et la nièce, orphelins et mineurs, de son mari et pour ses cousines de Dieppe. Ce testament, très intéressant, communiqué par *Jean-Marie Loré*, figure en annexe de cet article. Deux semaines après, le 17 août, est rédigé chez le même notaire un acte notarié entre Antoine LUCE et Renée Chantreau, nièce de Marie Anquetin qui lui a légué « le surplus de ses biens ». Nous n'avons pas trouvé dans les paroisses de Nantes l'inhumation de Marie Anquetin en août 1683, probablement à Saint Nicolas comme elle le souhaitait mais dont les actes de décès en 1683 sont collationnés : oubli à la copie ?.

Il est très probable que le notaire n'a pas eu d'enfants et que les LUCE que l'on retrouve plus tard à Marie Galante et en Grande Terre de la Guadeloupe sont issus de son frère Nicolas.

Les enfants de Nicolas LUCE sont donc Marie, née en Guadeloupe vers 1655 Nicolas, né en Guadeloupe vers 1661 Marie Anne, née à Marie Galante en 1665 et il s'y ajoutera par la suite : Michel Antoine Catherine, née vers 1674

Nicolas LUCE meurt avant 1683 et même avant 1680 ; en 1683 les deux aînées, Marie et Marie Anne, sont déjà mariées et les deux derniers enfants, mineurs et orphelins, Michel Antoine et Catherine, sont à la charge de leur oncle Antoine et de Marie Anquetin sa femme, laquelle leur attribue un legs dans son testament de juillet 1683.

1734 rôle de la paroisse de Basse Terre (Grand Bourg) (prénoms et noms, qualité et pays d'origine des habitants, nombre des hommes, garçons, femmes, veuves, filles, etc.) ¹⁰

Nicolas BONHOMME, de Marie Galante : 2 garçons

47 nègres : 14 hommes, 7 femmes, 11 enfants, 15 infirmes ou surâgés

1 sucrerie avec 1 moulin Toyenne DESBOIS : 1 femme,

11 nègres : 4 hommes, 4 femmes, 3 enfants LUCE BONHOMME : 1 femme, de Marie Galante,

6 nègres : 4 hommes et 2 femmes

Veuve BEAUPRÉ: 1 veuve, de Grande Terre

4 nègres : 1 homme et 3 enfants

Simon PETIT, de La Rochelle : 1 homme, 1 femme, 1 garçon et 2 filles de moins de

12 ans, 1 homme infirme ou surâgé

10 nègres : 2 hommes, 1 négresse, 1 infirme, 6 enfants

¹⁰ Nous relevons les époux de filles LUCE.

Les enfants de Nicolas LUCE et Marie GUILLEBERT

1 Marie LUCE

o ca 1655 + 1734/

ax /1680 sieur HAUTERIVE

bx /1685 **Thomas DESBOIS** (origine inconnue)

ďoù

1.1 Thomas DESBOIS

o ca 1685

le 16/04/1718 à 33 ans, dit fils de Thomas, il s'embarque à Nantes pour la Guadeloupe

sort inconnu

1.2 Nicolas DESBOIS

- o ca 1686 Basse Terre de Marie-Galante (Grand-Bourg)
- + 14/04/1755 Le Gosier, 69 ans
- x 27/05/1734 Saint François Grande Terre, Marie Thérèse TITECA, fille de Gilles et Jeanne BONNET
 - o 23/01/1716 Saint François Grande Terre

Descendance DESBOIS ou DUBOIS ; nom de branche : DESRIVIÈRES, BOISSULANT, EMERY, PILLARDIÈRE

1.3 Pierre DESBOIS

o ca 1689

- + 30/05/1762 Le Gosier. 53 ans
- x /1725 Anne BRUMENT + 09/11/1750 Le Gosier, 60 ans

Descendance DESBOIS ; nom de branche LA COURTILLE, MAHAUDIÈRE, SAINTE-MARIE

1.4 Anne DESBOIS

- o ca 1690 Grand Bourg de Marie Galante
- + 16/12/1750 Sainte Anne
- ax Anselme VERGÉ

bx 04/08/1727 Grand Bourg, Adrien **BENARD**, fils d'Adrien et Catherine MOISSON o Caudebec sur Seine

1.5 Elisabeth DESBOIS

- o ca 1700 Sainte Anne Grande Terre
- + 14/04/1736 Grand Bourg, environ 35 ans
- ax 29/07/1713 Capesterre de Marie Galante, Jean Baptiste **BRUMENT** o ca 1673
 - + 25/12/1725 Grand Bourg, environ 52 ans
- bx 13/11/1735 Grand Bourg, André **REY**, chirurgien, fils de Louis, maître chirurgien à Issoire et Antoinette BAIGNÉ
 - o Issoire, diocèse de Clermont en Basse Auvergne

Descendance BRUMENT; noms de branche NESMOND, SAINTE-MARIE

2 Nicolas LUCE

o ca 1661, sort inconnu

3 Marie Anne LUCE

o ca 1665 + 1734/

x /1682 **Gabriel BONHOMME** (origine inconnue) + /1726 lieutenant de cavalerie à la Basse Terre de Marie-Galante d'où

3.1 Nicolas BONHOMME

habitant de la Basse Terre de Marie Galante (Grand-Bourg)

- o ca 1682 Grand Bourg
- + 02/11/1742 Grand Bourg, 60 ans
- x 21/06/1734 Grand Bourg, Catherine de REYNAL de SAINT MICHEL, fille de Laurent Michel et + Marie Marguerite BAUDON [GHC 17, juin 1990, p. 141, Les REYNAL de SAINT-MICHEL, premières générations]
 - + 16/04/1742 Grand Bourg
- 3.2 Charles BONHOMME LAPOINTE
 - o Basse Terre de Marie-Galante
 - x 05/02/1726 Saint François Grande Terre, Dieudonnée BOURDON, fille de Jean ancien lieutenant de milice, et Marie Anne LEFEBVRE
 - o Saint Louis de Grande Terre (Le Gosier)

4 Michel Antoine LUCE

mineur en 1683, sort inconnu

5 Catherine LUCE

o ca 1674

+ 25/11/1744 Capesterre de Marie Galante, environ 70 ans, « veuve de Jacques Beaupré »

x /1703 Philbert ou Jacques BEAUPRÉ (origine inconnue) + /1726 11

- 4.1 Renée ou Renée Louise ou Renotte BEAUPRÉ
 - o ca 1701
 - + 23/02/1767 Sainte-Anne, épouse de M. Morin, environ 66 ans
 - ax 1720/1725 Simon PETIT de CLINCHANT (ou CLAINCHAMP)
 - o ca 1674 La Rochelle
 - + 12/09/1744 Capesterre de Marie Galante, environ 70 ans
 - ax Marie Élisabeth LETIESSE de GOVELLO
 - + 22/02/1720 Capesterre de Marie Galante
 - bx 15/04/1749 Grand Bourg, Jean Antoine MORIN
 - + 1767/
- 4.2 Melchior Philbert BEAUPRÉ
 - o 06/09/1703, ondoyé, b 26 Saint François Grande Terre, « en légitime mariage de Philbert Beaupré et Catherine Luce » ; p Melchior Jolly ; m Marie Anne Luce sort inconnu
- ? 4.5 Anne Françoise BEAUPRÉ
 - x /1715 Charles GEORGET, à Goyave [GHC 58, mars 1994, p. 1008]
- ? 4.6 Marie Joseph BEAUPRÉ
 - x Louis CARRÈRE, à Goyave [GHC 64, octobre 194, p. 1169]

¹¹ Le 18/04/1726 à Grand Bourg, Catherine Luce veuve Beaupré est marraine de Dieudonnée Brument.

PETIT de CLINCHANT ou de CLAINCHAMP

C'est pour retrouver l'origine du mari de Renée BEAUPRÉ, fille de Catherine LUCE, à la suite d'une demande de *Michel Cabanac* transmise par *Pierre Baudrier*, que nous avons rassemblé nos connaissances sur la famille LUCE et complété la recherche.

Mais nous n'avons trouvé ni les mariages ni le décès du sieur PETIT de CLINCHANT ou CLAINCHAMP et ne connaissons de lui que sa postérité, par des filles uniquement (comme pour les LUCE). Le patronyme disparaît donc. Il est si peu connu que l'orthographe de son nom, son prénom, celui de sa femme et même le patronyme de cette dernière sont différents d'un acte à l'autre! Nous transcrivons ci-après ces variantes. En outre le patronyme avec ce nom de branche ne figure dans aucune généalogie en ligne.

Heureusement, le rôle des habitants de la Basse Terre de Marie Galante en 1734 nous donne son origine : La Rochelle ! Il a alors 3 enfants de moins de 12 ans, un garçon et deux filles. Mais dans les dépouillements de La Rochelle par le Cercle généalogique d'Aunis et Saintonge, s'il y a des familles (de) CLINCHANT et CLAINCHAMP, pas de Petit de Clinchant, pas de baptême d'un Simon PETIT vers 1674. La piste ouverte s'est vite refermée.

Il y a une dizaine d'années, en 2004, *Huguette Mieja* nous avait interrogés sur la famille de BEAUPUY et nous avait envoyé une généalogie descendante de Jérôme de Beaupuy dont nous avions publié des éléments (04-62, p. 4173-77 et 4206-07). Nous les reprenons ici.

- 1 Simon Jacques PETIT de CLINCHANT
 - o 05 b 19/02/1726 Grand Bourg (fils de Simon Petit de Clainchant x Renée Beaupré); p Joseph Dejarrier écuyer sieur de Lachassaigne, commandant pour le roi à Marie Galante; m Catherine Luce femme Beaupré
 - + 1734/
- 2 Renée Gabrielle PETIT de CLINCHANT
 - o ca 1730
 - + 26/01/1765 Sainte Anne de Grande Terre, veuve de François Usureau, environ 35 ans
 - x 18/01/1757 Sainte Anne (fille de + Simon Petit de Clinchant et Renotte Beaupré) François **USUREAU**, fils de Mathieu et Jeanne BOURGEONELLE
 - o Saint Lézin diocèse d'Angers
 - + 1758/1765
- 3 Marie Anne PETIT de CLAINCHANT
 - o 27/02 b 10/03/1732 Grand Bourg (Simon Petit Declinchant x Renée Beaupré) ; p Antoine Poutonnier, receveur du Domaine à Marie Galante ; m Marianne Delatour veuve de Louis Pasquier
 - + 04/12/1756 Saint François Grande Terre, environ 22 ans
 - x 21/11/1755 Saint François Grande Terre (fille de Simon Petit de Clainchamp x Renée Beaupré) Noël **FILSGIRARD**, fils de Mathieu et Anne LEBRUN o Cork en Irlande, paroisse Saint Pierre
- 4 Angélique PETIT de CLINCHANT
 - b 09/03/1735 Grand Bourg (Simon Petit de Clainchamp x Renée Beaupré); p messire Laurent Reynal écuyer sieur de Saint Michel; m Catherine Reynal de Saint Michel épouse du sieur Bonhomme
 - + 24 (+) 25/09/1748 Grand Bourg, environ 8 ans

- 5 Charlotte Catherine PETIT de CLINCHANT
 - o 10/12/1737 b 18/01/1738 Grand Bourg (Simon Petit x Renée Beaupré); p sieur Martin Morandière ; m Charlotte Vauclin
 - ax 23/06/1756 Capesterre de Marie Galante (fille de + Simon Petit de Clinchant et Catherine Dupré) Claude GUERCEY
 - o Saint Aubin diocèse d'Autun en Bourgogne
 - bx 25/09/1769 Capesterre de Marie Galante (fille de + Petit Clinchant et + Gabrielle Beaupré) Pierre MARETTE, fils de + Louis et Marie Anne ROMAIN
 - o Saint Paterne d'Hauville en Normandie
- 6 Catherine Rosalie PETIT de CLINCHANT
 - o 1734/
 - x 10/01/1757 Sainte Anne Grande Terre (fille de + Simon Petit de Clinchamp et Renotte Beaupré) Jérôme DEBEAUPUY (ou BEAUPUY ou de BEAUPUY), demeurant aux Abîmes, fils de Martial et Élisabeth ALLOY
 - o ca 1733 « Milliac daubesalier diocèse de Périgueux » (Milhac d'Auberoche, Dordogne, 24)
 - + 17/10/1807 Milhac d'Auberoche (24) postérité qui suit

6 Catherine Rosalie PETIT de CLINCHANT x 1757 Jérôme **DEBEAUPUY** (ou **BEAUPUY** ou **de BEAUPUY**)

2.1 Claude DEBEAUPUY

maire de Saint Geyrac (24)

o 04 b 24/02/1760 Sainte Anne (fils de Jérôme de Beaupuis et Catherine Petit Declinchant); p Claude Bergier, conseiller du roi et juge royal en Grande Terre; m Marie Anne Hurlot Bergier

ax 27/02/1786 Saint-Geyrac, Jeanne LACHAUD

d'où 3 enfants

bx 02/07/1793 Saint-Geyrac, Pétronille LOUBIAT

d'où 4 enfants

- 2.2 Renée Élisabeth DEBEAUPUY (dite Isabeau Renée de Beaupuy en Dordogne)
- o 22/01 b 07/03/1762 Sainte Anne (fille de Jérôme Debeaupuy, huissier, et Catherine Rosalie Petit Declinchant); p Pierre Desgreaux Duhaut, procureur en la juridiction de Grande Terre et au conseil supérieur de Guadeloupe, curateur aux successions vacantes; m Renée Gabrielle Petit Declinchant, tante
- + 29/09/1845 Saint-Geyrac, La Haute Fosse, 83 ans
- x 10/06/1780 Saint Geyrac (Dordogne, 24) Louis BOURDISSOU d'où 6 enfants

- 2.3 Marie Noël BEAUPUY
 - o 25/12/1763 b 22/01/1764 Sainte Anne (fille de Jérôme Beaupuy et Catherine Rosalie Petit de Clinchant) ; p Pierre Favereau ou Faureau ; m Catherine Guillon x 29/04/1783 Saint-Geyrac, Jacques MONTEIL

d'où 5 enfants

- 2.4 Charlotte BEAUPUY
 - b 25/07/1765 Sainte Anne (née il y a 5 semaines); p Henry Ezémard, procureur au conseil supérieur de Guadeloupe et en la juridiction de Grande Terre; m Charlotte
 - x 22/09/1783 Saint-Geyrac, Barthélemy BLONDET

d'où 7 enfants

- 2.5 François Martial BEAUPUY
 - o 26 b 27/01/1767 Sainte Anne; p Félix Dubois, procureur au conseil supérieur de Guadeloupe et en la juridiction royale de Grande Terre; m Françoise Anne Marquerite Gouverne Devignières

et les suivants, nés en Dordogne :

- 2.6 Gabrielle BEAUPUY
 - o et b 1/08/1769 Bars (24)
 - + 13/09/1850 Saint-Geyrac, Fond Rigoulene, 81 ans
 - x 09/04/1788 Saint-Geyrac, Pierre PERSONNE
 - d'où 11 enfants
- 2.7 Rose Elisabeth BEAUPUY
 - o et b 22/01/1771 Bars
 - x 24/02/1795 Saint-Geyrac, Jean ANDRIEUX
- 2.8 Bernard BEAUPUY
 - o et b 14/02/1780 Saint-Geyrac, La Pautardie
 - x Anne MOMBRUN
 - d'où 2 enfants
- 2.9 Charlotte BEAUPUY
 - o et b 31/01/1782 Saint-Geyrac, La Pautardie
 - + 06/04/1783 Saint-Geyrac, La Pautardie, 13 mois

« D'après les dépouillements des embarquements de Bordeaux par les AGB, le 12/05/1772, Jérôme de BEAUPUY, 38 ans, est retourné en Guadeloupe, puis revenu en Dordogne vers 1779. Le 26 novembre 1777, son fils, Claude Beaupuy, 16 ans, est parti pour la Martinique puis il est revenu en 1779 en Dordogne où il s'est marié. Ces allers et retours sont pour moi une énigme. » 12 Ce voyage du père explique les 9 ans d'écart entre les naissances de Rose Élisabeth et de Bernard alors que l'écart est régulièrement de 2 ans pour les autres frères et sœurs. Son déplacement avait-il pour motif de recueillir la part d'héritage de sa belle-mère Renée Beaupré veuve Petit de Clinchant, morte en février 1767 13 ? Et Claude Beaupuy, le fils aîné, aurait-il été envoyé par sa mère pour faire rentrer en France le père de famille?

Annexe 1: testament de Marie ANQUETIN femme d'Antoine LUCE

Le 31 juillet 1683 le notaire nantais Me Verger et son confrère Me Bretesché se transportent à la Fosse de Nantes, paroisse Saint Nicolas, en la demeure de « noble homme Anthoine Luce, capitaine d'une compagnie de cavalerie en l'Isle de Marie Galante dans l'Amérique », et de sa femme, « demoiselle Marie Anquetin cy devant vefve en seconde noce du sieur Daniel Liesse », à la requête de cette dernière qu'ils trouvent dans la salle basse, « gisant au lit, malade de corps, saine toutefois d'esprit et de pensées, mémoire et entendement, ayant bon et ferme propos, ainsi qu'il est apparu par l'inspection de sa personne, paroles, gestes, maintien et autres actions extérieures, accompagnées de raison et bon jugement. » Elle déclare être âgée d'environ 48 ans et native de la ville de Dieppe paroisse Saint Jacques en Normandie. Elle souhaite « mettre ordre à ses affaires temporelles et s'être expliquée de ses intentions touchant les choses qu'elle souhaite être faites après son décès. »

¹² Henriette Mieja, GHC p. 4173

¹³ Rappel : le notariat des Antilles n'étant conservé que depuis 1777, impossible de vérifier cette hypothèse.

« Premièrement comme bonne catholique elle recommande son âme à Dieu son créateur, le suppliant en toute humilité que par sa miséricorde et bonté et par les mérites infinis de la mort et passion douloureuse de son fils unique Notre Seigneur Jésus Christ, il lui plaise mettre en oubli ses fautes passées, les ensevelir dans son précieux sang, la secourir et aider en son indisposition et maladie, lui donner confort et patience de la supporter et quand son plaisir et sainte volonté sera de l'appeler de ce monde mortel et transitoire, la vouloir colloquer dans son royaume de Paradis en la compagnie de tous les fidèles, invoquant à cette fin les prières et intercessions de la très sainte Vierge sa digne mère, de St Michel archange, de son ange gardien et tous les saints et saintes de Paradis. »

Elle désire être inhumée dans l'église Saint Nicolas, « *le plus modestement que faire se pourra* ».

« Elle déclare, en considération de la dévotion qu'elle a à l'église paroissiale de la Basse Terre de la dite isle Marie Galante et de la vénération qu'elle a pour les Révérends Pères religieux carmes missionnaires faisant les offices curiaux d'icelle église, à cause de la piété et dévotion que de tout temps elle a reconnu en eux, et afin de participer par elle aux prières qui se font journellement en la dite église et aussi par un motif de reconnaissance des bienfaits qu'elle a reçus et reçoit journellement de la toute puissante main de Dieu et d'augmenter le service et les sacrifices en son église à la plus grande gloire de la Majesté divine, fonder et léguer à jamais à l'avenir le nombre de 5 000 livres pesant de sucre de rente annuelle payable au mois de juillet de chacune année aux dits Révérends Pères carmes missionnaires et à leurs successeurs [...], aux charges [qu'ils seront obligés] aussitôt que le décès de la dite damoiselle testatrice sera su dans le pays, de dire, chanter et célébrer dans la dite église un service solennel complet tous les ans à perpétuité à pareil jour de son décès et en outre un autre service complet tous les lendemains des fêtes de la très sainte Vierge Mère de Dieu [Assomption, Nativité, Immaculée Conception, Purification, Annonciation], le tout à l'intention et pour le repos de l'âme de ladite demoiselle testatrice et du dit sieur Luce son mari et de leurs autres parents et amis [...], tous lesquels services seront fait, chantés et célébrés dans la chapelle tenant à la dite église paroissiale de Marie Galante, faisant une des croisées d'icelle du côté de l'évangile, que la dite demoiselle testatrice, conjointement avec le dit sieur Luce son mari, ont fait bâtir à leurs coûts et dépenses et qu'ils ont fondée d'une petite rente par acte authentique entre [eux] et les marguilliers et principaux habitants de Marie Galante devant les notaires royaux. » Tout ou partie de ses biens sera affecté à cet effet « le plus tôt que faire se pourra » par son mari ou le porteur de son pouvoir. Cela d'autant que par leur contrat de mariage ils se sont fait « don mutuel et réciproque l'un à l'autre pour jouir par le survivant usufructuairement » de tous leurs biens ; « nonobstant ce don mutuel » elle demande à son mari que la rente soit payée dès la première année.

Legs:

- 1000 livres tournois au sieur Chantreau, de Nantes, qui a épousé Marie Hue, nièce de la testatrice, « pour la bonne amitié qu'elle a toujours eu pour lui » ;
- 300 livres tournois à Michel Anthoine Luce, mineur et orphelin, neveu du sieur Luce son mari;
- 1000 livres tournois à Catherine Luce, mineure et orpheline, nièce du sieur Luce son mari :
- 300 livres à Jeanne Anquetin sa cousine demeurante à Dieppe ;
- 300 livres à Marguerite Anguetin aussi sa cousine ;

- 500 livres de sucre à l'œuvre et fabrique de la dite église paroissiale de la Basse Terre de Marie Galante ;
- 30 livres tournois d'aumônes « à la discrétion » de son mari.

Le surplus de ses biens à « demoiselle Renée Chantreau fille, sœur du dit Pierre, présentement demeurante chez les dits sieur Luce et femme »

Tous ces legs ne seront néanmoins payables qu'après le décès de son mari, « à moins que ce ne fût de sa pure, franche et libre volonté », ne voulant déroger au don mutuel.

Elle choisit pour exécuteur testamentaire « noble homme Jean Moulière 14, commandant pour Sa Majesté dans la dite isle de Marie Galante en l'absence du seigneur marquis de Maintenon ».

Archives départementales de Loire Atlantique, 4 E 2 1964

Annexe 2 : contrat de mariage de Pierre CHANTREAU et Marie HEÜE

Le 7 novembre 1682 le notaire Verger rédige le contrat de mariage de noble homme Pierre CHANTREAU, environ 26 ans, natif de la paroisse Saint Saturnin de Nantes, fils de noble homme Guillaume Chantreau sieur de Château Gaillard en la paroisse Saint Similien de Nantes et défunte demoiselle Jeanne NIDELET, d'une part, et de damoiselle Marie HEÜE, fille mineure de défunts Pierre Heüe et dame Jeanne ANQUETIN sa femme, habitants de l'île Marie Galante en l'Amérique, d'autre part, autorisée de noble homme Anthoine LUCE, « capitaine d'une compagnie de cavalerie française dans la dite île Marie Galante », son oncle par alliance et son tuteur, et damoiselle Marie ANQUETIN son épouse, tante maternelle, présentement à la Fosse de Nantes, paroisse Saint Nicolas, laquelle ne peut signer « à raison de maladie et grande faiblesse ». Communauté de biens. Si elle meurt avant lui sans enfant 15, ses héritiers reprendront « toutes les choses qu'elle aura portées à son dit futur mari », que lui ou ses héritiers seront tenus de rendre un an après sans intérêt ; si c'est lui qui meurt avant, elle recevra 100 livres par an sa vie durant.

Archives départementales de Loire Atlantique, 4 E 2 1964

Lire un autre article
Page d'accueil

¹⁴ Jean (DU) MOULIER.

¹⁵ Ce qui sera le cas.